



Association québécoise de l'industrie du
disque, du spectacle et de la vidéo

LA MUSIQUE QUÉBÉCOISE EN TRANSFORMATION
Un secteur dynamique, en quête de leviers pour se démarquer

Un plan d'action pour la musique et le spectacle de variétés au Québec
Assorti d'une demande urgente au ministre
de la Culture et des Communications du Québec
pour faciliter la transition à un nouveau modèle économique

CONFÉRENCE DE PRESSE
Le 29 septembre 2016



[Solange Drouin]

Bonjour à toutes et à tous.

Merci d'être présents à cette conférence de presse.

Je suis Solange Drouin, vice-présidente aux affaires publiques et directrice générale de l'ADISQ, et, pour les rares personnes dans cette salle qui ne le

connaîtraient pas encore, je vous présente Claude Larivée, président de l'ADISQ.

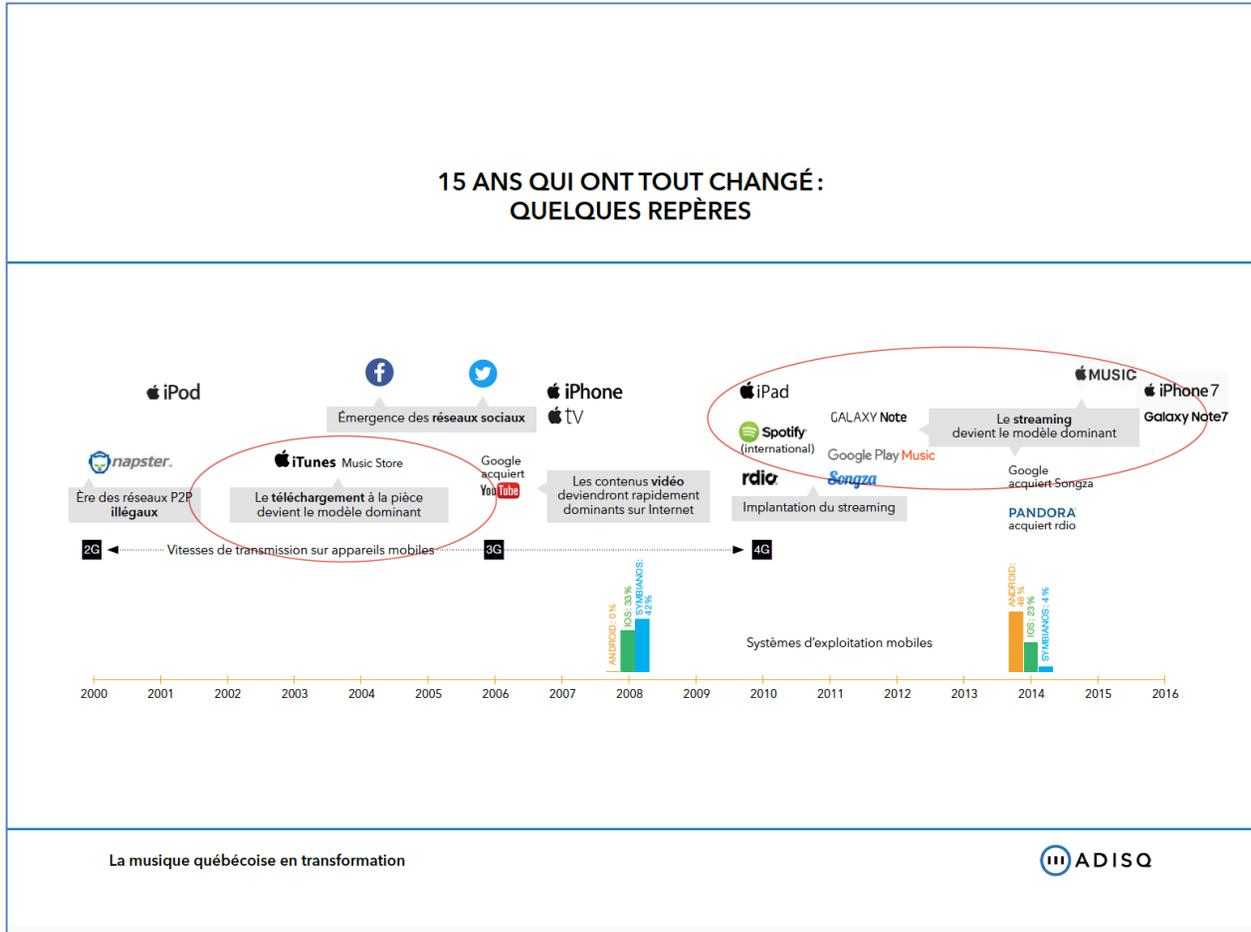
Au cours de la dernière semaine, les médias se sont fait l'écho, à juste titre, des préoccupations que nous avons exprimées quant à la situation de l'industrie de la musique au Québec.

Aujourd'hui, l'ADISQ veut vous présenter le plan d'action qu'elle poursuit et qui permettra au secteur de la musique de prendre solidement sa place dans une économie de plus en plus mondialisée de la culture.

Ce plan d'action comprend notamment une aide à la transition, par le gouvernement du Québec, pour permettre à notre industrie de passer à la prochaine étape de son développement. J'exposerai plus loin les détails de cette aide que nous réclamons de façon urgente.

Mais dans un premier temps, j'aimerais demander à Claude, qui n'est pas seulement président de l'ADISQ mais aussi un entrepreneur de la musique depuis plus de 20 ans, de mettre en contexte notre intervention d'aujourd'hui.

[Claude Larivée]



Bonjour à tous.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler tous les détails de la transformation de l'industrie depuis 15 ans, mais j'ai pensé que cette image serait un aide-mémoire utile. Qu'on parle de plateformes de diffusion, de supports d'écoute, de vitesses de transmission mobile ou de canaux utilisés pour la

promotion, en 15 ans à peine, presque tous les paramètres techniques de l'industrie ont changé.

Et ensuite, ils ont changé de nouveau.

Nous ne sommes pas passés à travers une révolution de notre modèle d'affaires, nous sommes passés à travers plusieurs révolutions.

Considérons seulement les plateformes de distribution. Au début des années 2000, alors que la menace absolue était le piratage et l'échange gratuit de notre musique, le modèle du téléchargement légal imposé par Apple est venu apporter une partie de la solution au problème.

Aujourd'hui, déjà, ce modèle est en passe de devenir lui-même obsolète, avec la mise en place des plateformes d'écoute en continu sur abonnement : le streaming. Bientôt, plus personne n'achètera une pièce ou un album en tant que tel.

Qu'on me comprenne bien : nous ne sommes ni rétrogrades ni nostalgiques. Personne ne veut revenir au CD. Nous ne demandons à

personne non plus de nous prendre en pitié, et nous ne voulons faire sentir aucun consommateur de musique coupable de la situation. Le streaming est une technologie fantastique et nous l'adoptons avec enthousiasme.

Mais ce qu'il faut aussi comprendre, avec le streaming, c'est qu'il nous impose, encore une fois, un nouveau système de revenus qui ne répond à aucune logique pour nous et pour nos artistes. Ce système a été négocié entre les services de musique en ligne et les grands majors internationaux, sans aucune considération pour la réalité des entreprises indépendantes comme les nôtres, et sans considération non plus pour la réalité des artistes.

Contrairement aux multinationales du divertissement, nous n'avons pas de catalogues imposants que nous pourrions utiliser comme contrepartie dans des négociations avec les services de musique en ligne. Nous pouvons seulement prendre acte de ce que les autres ont convenu entre eux.

Nous nous retrouvons donc avec un système où des centaines de milliers d'écoutes génèrent quelques centaines de dollars pour le contenu, et c'est

un gros problème. Si ce modèle empêche nos artistes de vivre de leur art et nos entreprises de se développer, alors nous fonçons dans un mur.

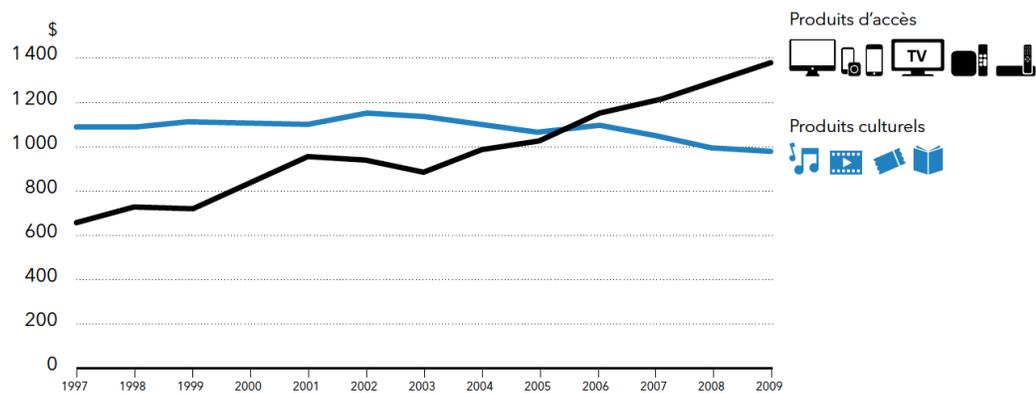
Ce qui est en jeu, c'est purement et simplement l'avenir des contenus culturels nationaux, dans l'économie mondiale de la culture. Cela va bien au-delà du secteur de la musique, mais cela concerne la musique en tout premier lieu.

Encore une fois, personne ne veut revenir en arrière. Nous allons de l'avant et nous sommes excités par les nouvelles opportunités du streaming. Mais nous devons avoir les moyens de les saisir.

[Solange Drouin]

Le streaming est un modèle axé non pas sur le produit musical, mais sur l'accès au produit musical. Les joueurs qui contrôlent cet accès ont des revenus en forte croissance. Mais ceux qui sont à l'origine du produit musical, eux, sont de plus en plus mal rémunérés.

LA MUSIQUE : DÉSORMAIS
UN PRODUIT D'APPEL
[Répartition des dépenses culturelles
des ménages québécois]



Source : Institut de la statistique du Québec

La musique québécoise en transformation



C'est un phénomène qu'on voit venir depuis plusieurs années. Les dépenses culturelles des ménages québécois, en effet, vont de moins en moins aux produits culturels et de plus en plus aux produits qui permettent d'y accéder. Autrement dit, de moins en moins pour notre musique, et de plus en plus pour nos MacBook, nos iPhone, nos Apple TV, nos comptes Spotify et Apple Music, nos connexions Internet et nos forfaits cellulaires. La musique est devenue un produit d'appel pour vendre d'autres produits.

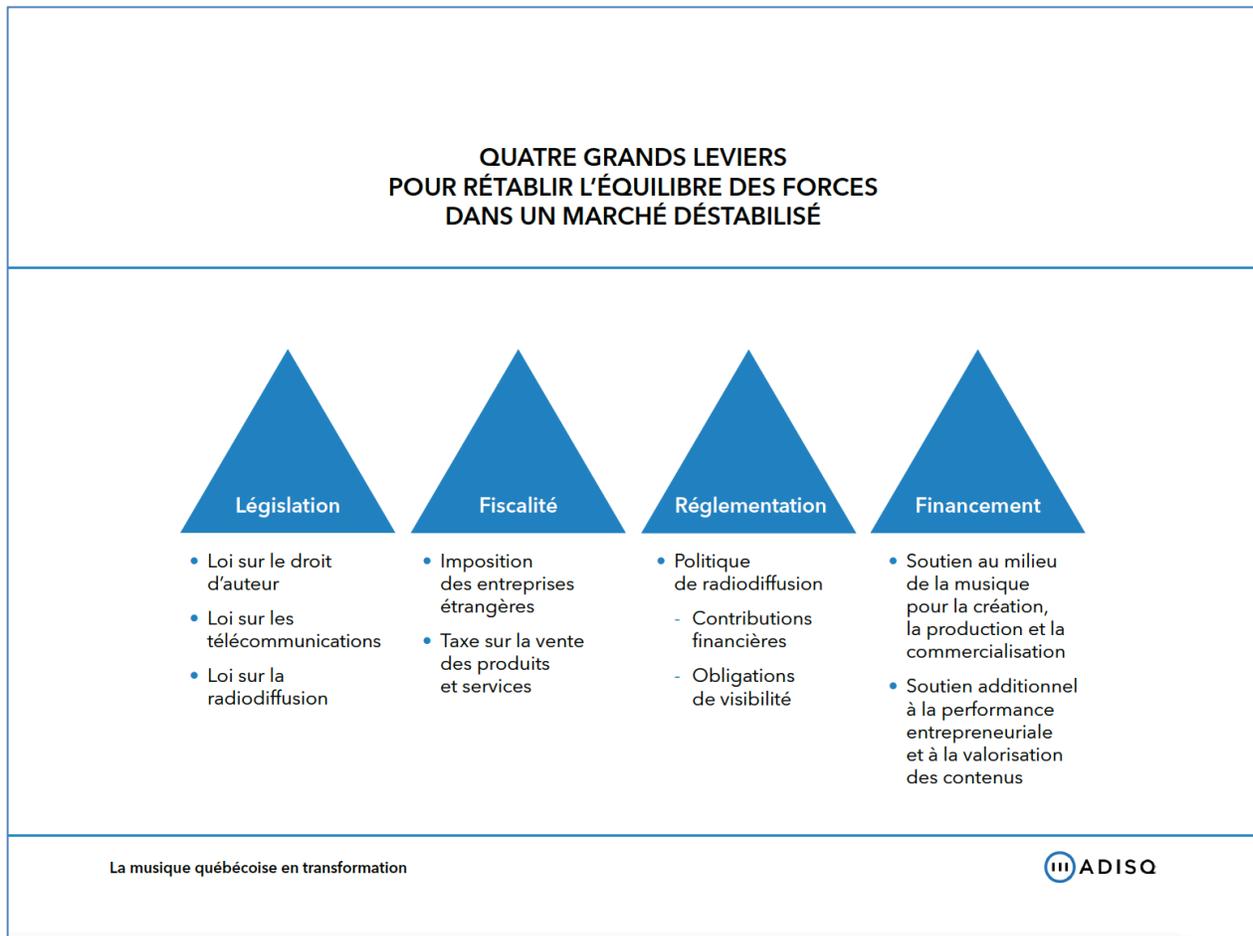
UN «DEAL» INÉQUITABLE

- Tarification dérisoire
- Captation de la valeur de la musique par les SML, les FAI et les fabricants d'appareils
- Ne tient pas compte de la réalité du milieu québécois de la musique (entreprises indépendantes)
- Appauvrit toute la chaîne de création de la musique au Québec et au Canada

C'est un deal, si vous me passez l'expression, très inéquitable. Si on accepte que la valeur de la musique soit captée par d'autres joueurs, alors il faut trouver un moyen pour que ceux qui font la musique y trouvent leur compte.

J'entends nos critiques habituels nous traiter de pleurnichards et nous faire la leçon en nous disant que les artistes et les entreprises d'ici n'ont qu'à

prendre leur place sur les nouvelles plateformes. J'aimerais les rassurer : on la prend, notre place. Mais quand bien même on occuperait tout l'espace qu'on veut, les chiffres ne marchent pas. Du moins pas encore.



Maintenant... Que peut faire une industrie culturelle quand les règles du jeu sont changées sans son consentement et menacent sa viabilité ?

D'abord faire ses devoirs. Changer ses pratiques d'affaires. Moderniser sa vision, ses approches et ses façons de faire. S'adapter. Nous l'avons fait et nous continuerons de le faire. Mais ce n'est pas assez.

Nous devons donc en appeler aussi aux instances décisionnelles, à tous les niveaux, dont le rôle est de s'assurer que, dans le domaine de la culture, les marchés demeurent ouverts, diversifiés, concurrentiels et qu'aucun joueur n'abuse de sa position dominante.

Nous demandons aujourd'hui au gouvernement du Québec, au gouvernement fédéral, au CRTC, à la Commission du droit d'auteur et à toutes les autres instances concernées de mettre en haut de leur liste de priorités le rééquilibrage des forces et des moyens dans le marché de la musique au Canada.

Les leviers qui peuvent aider à rétablir cet équilibre sont législatifs, réglementaires, fiscaux et financiers. Ils existent, mais aucun n'a encore été adapté à notre nouvel environnement d'affaires malgré toutes les tentatives que nous avons faites pendant cette période de 15 ans.

Par exemple, en 2009, le CRTC a reconduit l'exemption dont profitent les services de musique en ligne face aux dispositions de la politique canadienne de radiodiffusion, et ce, malgré l'opposition de l'ensemble des groupes culturels. Autre exemple : en 2012, le gouvernement Harper a modifié la Loi sur le droit d'auteur, en augmentant le nombre d'exceptions et en mettant à mal le régime de copie privée. Les conséquences de tels changements sont catastrophiques pour le milieu culturel, qui s'est d'ailleurs battu contre ces décisions.

Sur le plan législatif, les leviers dont nous parlons sont donc la Loi sur le droit d'auteur, la Loi sur les télécommunications et la Loi sur la radiodiffusion. Sur le plan fiscal, on parle de la taxe de vente et de la fiscalité des entreprises étrangères. Sur le plan réglementaire, de la Politique de radiodiffusion, des contributions au développement des contenus canadiens et des obligations en matière de visibilité des contenus. Et sur le plan financier, d'un soutien additionnel au milieu de la musique.

Nous avons besoin que ces leviers soient tous actionnés pour que nos entrepreneurs de la musique, et les artistes pour qui ils travaillent, puissent

être des joueurs à part entière et saisir pleinement les opportunités qui se présentent désormais.

La notion clé, ici, est la diversification des revenus. Comme nous ne pouvons plus nous en remettre autant qu'avant à la vente d'enregistrements sonores, nous devons miser désormais sur la diversité de nos sources de revenus et, dans ce contexte, nous avons besoin que tous les leviers convergent vers cet objectif.

Par exemple, on sait maintenant que les services de musique en ligne cannibalisent les ventes numériques à vitesse grand V. Il serait donc normal qu'ils contribuent au milieu de la musique. Je rappelle qu'en radio, une station peut verser jusqu'à un peu plus de 6 % de ses revenus au titre de droits d'auteur. Elle doit aussi contribuer financièrement au développement des contenus d'ici et leur assurer une visibilité. La même logique devrait s'appliquer à ces nouveaux diffuseurs que sont les services de musique en ligne. De plus, leur niveau de contribution devrait refléter l'effet de cannibalisation qu'ils ont sur les ventes d'enregistrements sonores.

VERS UN NOUVEAU MODÈLE

	ACTIONS VISANT LES SERVICES DE MUSIQUE EN LIGNE	ACTIONS VISANT LES FOURNISSEURS D'ACCÈS INTERNET	AUTRES ACTIONS
Niveau fédéral	Fin de l'exception réglementaire s'appliquant à ces services	Modification à la Loi sur le droit d'auteur pour responsabiliser ces acteurs face au contenu qu'ils distribuent	Restauration du régime de copie privée et élimination d'exceptions anachroniques visant les radios
	Mise en place d'obligations pour le développement des contenus culturels canadiens et leur visibilité	Modifications à la Loi sur les télécommunications et la Loi sur la radiodiffusion pour rendre possible l'imposition d'obligations visant le développement des contenus culturels canadiens et leur visibilité	
	Rehaussement majeur des tarifs de droits d'auteur		
	Assujettissement des entreprises étrangères aux règles fiscales canadiennes en vue de financer des mesures culturelles		
Niveau provincial	Assujettissement des entreprises étrangères aux règles fiscales québécoises en vue de financer des mesures culturelles		Soutien financier immédiat et accru au milieu québécois de la musique
			Soutien actif au milieu québécois de la musique dans ses représentations auprès des instances fédérales

La musique québécoise en transformation



Le plan d'action que nous proposons consiste donc à déployer des efforts convergents pour moderniser tous les volets de nos politiques culturelles qui concernent le milieu de la musique et les adapter à la nouvelle réalité.

Cela inclut :

- la révision de la loi sur le droit d'auteur, incluant la restauration du régime de copie privée et la disparition de certaines exceptions anachroniques visant les radios ;

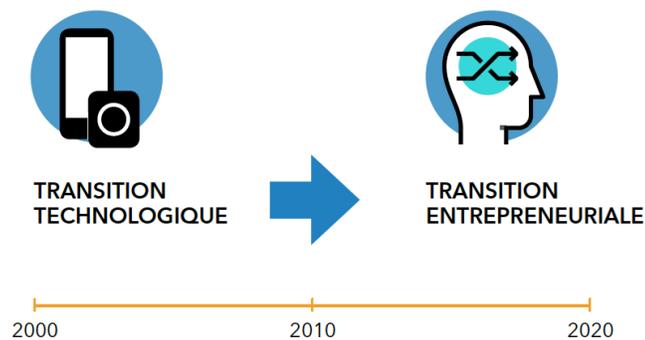
- la révision des tarifs de droits d'auteur s'appliquant aux services de musique en ligne en reconnaissant leur impact massif sur la cannibalisation des ventes de musique ;
- la fin de l'exemption réglementaire s'appliquant aux services de musique en ligne ;
- des contributions au développement de contenu de la part des fournisseurs d'accès Internet et des services de musique en ligne ;
- l'imposition aux services de musique en ligne d'obligations concernant la mise en valeur des produits locaux, y compris au niveau des algorithmes ;
- et l'assujettissement des entreprises étrangères aux règles fiscales canadiennes et québécoises en vue de financer des mesures culturelles.

Ce que nous proposons, c'est de faire converger les efforts de nos gouvernements vers la création d'un environnement d'affaires équitable pour notre milieu de la musique, favorable à la création de nouveaux contenus, et favorable à la création de nouveaux emplois dans le milieu de la musique.

C'est un chantier très vaste. Certains leviers peuvent être actionnés à court terme, d'autres à plus long terme.

J'aimerais donc maintenant en appeler au ministre de la Culture et des Communications du Québec pour mettre en place un programme d'aide qui nous permettra de traverser la période de transition que nous vivons.

LE NOUVEAU DÉFI DU MILIEU
QUÉBÉCOIS DE LA MUSIQUE



La logique est la suivante. Contrairement à d'autres secteurs culturels, celui de la musique a, déjà, pleinement assimilé le numérique sur le plan matériel de la technologie. Nous n'en sommes plus à numériser nos catalogues. Nos artistes qui le désirent sont sur toutes les plateformes. Ce que nous devons développer avec encore plus d'énergie, dans les deux prochaines années, ce sont les expertises de gestion, d'analyse, de stratégie et de

mise en marché que réclame le numérique. La prochaine phase, c'est une transition entrepreneuriale.

UN ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES
DE PLUS EN PLUS TECHNIQUE

Bloomberg
Businessweek

The music we listen to is decided by people like Matt Ogle and their algorithms. This is how Spotify perfected the art of the playlist

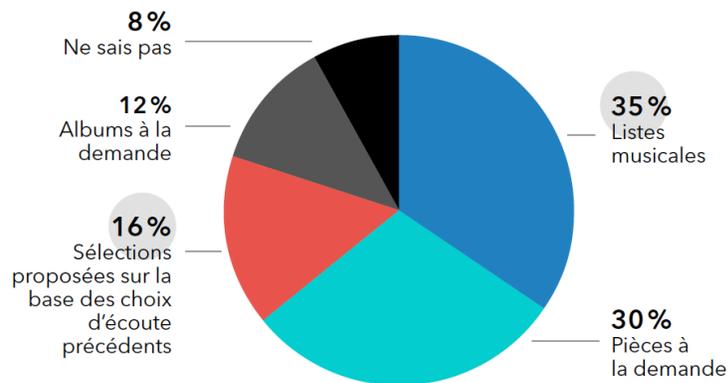


While Apple opted for human curation, Spotify went all-in on algorithms. The result is the "astoundingly accurate" Discover Weekly. Businessweek interviews Spotify's product lead, Matt Ogle, whose work can **make or break artists' careers**.

La mise en marché de la musique à l'ère numérique est devenue une pratique extrêmement technique et spécialisée. Par exemple, nous ne contrôlons pas les algorithmes qui se cachent derrière une plateforme comme Spotify, mais nous devons mieux comprendre comment nous positionner dans un tel écosystème. Nous devons aussi développer, en tant qu'industrie, une maîtrise beaucoup plus poussée de ce qu'on appelle les

métadonnées, qui sont un peu l’empreinte digitale d’une pièce dans l’univers numérique. C’est un élément crucial parce qu’il influence non seulement la visibilité d’une pièce, mais aussi la possibilité pour un artiste d’être adéquatement rémunéré pour l’utilisation de ses contenus. Dans une optique de diversification des revenus, les métadonnées sont un élément de plus en plus capital.

TYPE D'ÉCOUTE PRIVILÉGIÉ
POUR LA MUSIQUE EN STREAMING



Source : étude IPSOS réalisée pour l'ACR et l'ADISQ, septembre 2015

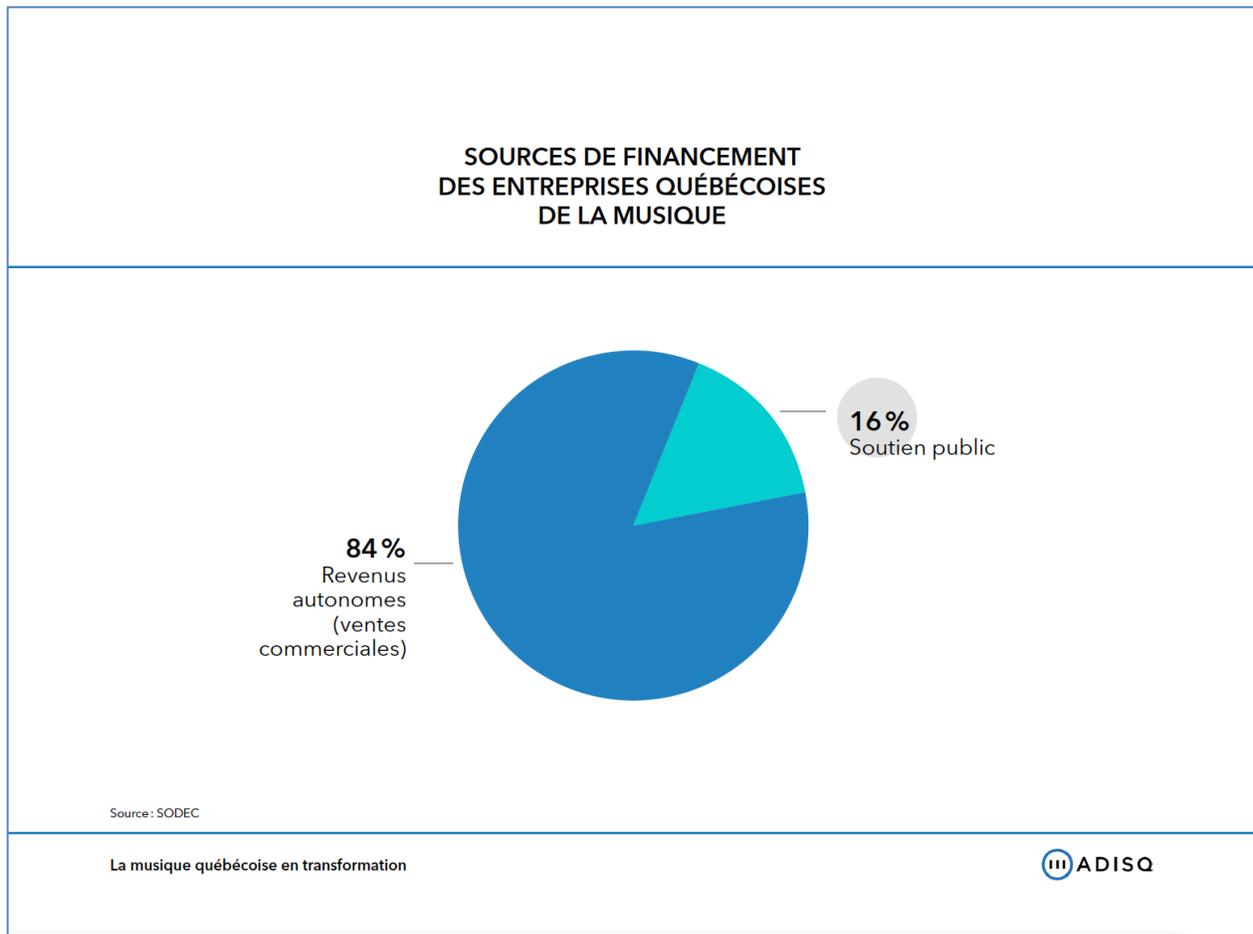
La musique québécoise en transformation



Désormais, les listes de lecture et la proposition de contenus personnalisés jouent un rôle déterminant dans l'écoute de la musique. Dans ce contexte, la visibilité du contenu local est un enjeu critique. C'est une chose d'être présent, c'en est une autre de développer, de façon professionnelle, une stratégie de visibilité numérique performante et durable.

Ce que j'appellerais « l'excellence numérique » est donc devenu un défi particulier pour nos entreprises, parce que, lorsque vient le temps de recruter des talents dans ce domaine, nous sommes en concurrence avec

des industries à haut niveau de capital, de revenus et de salaires : les technologies de l'information, le multimédia, les jeux vidéo, les agences numériques, la publicité.



Soyons clairs : la musique, au Québec, n'est pas une industrie hautement subventionnée. Contrairement à d'autres secteurs culturels où 90 % des revenus viennent de l'État, nous, nous générons 84 % de nos revenus de façon autonome, à partir de nos ventes. Ceux qui nous décrivent comme des assistés sociaux corporatifs devraient refaire leurs maths 101.

MARGE BÉNÉFICIAIRE DE 108 ENTREPRISES
QUÉBÉCOISES DU SECTEUR DU DISQUE
ET DU SPECTACLE DE VARIÉTÉS

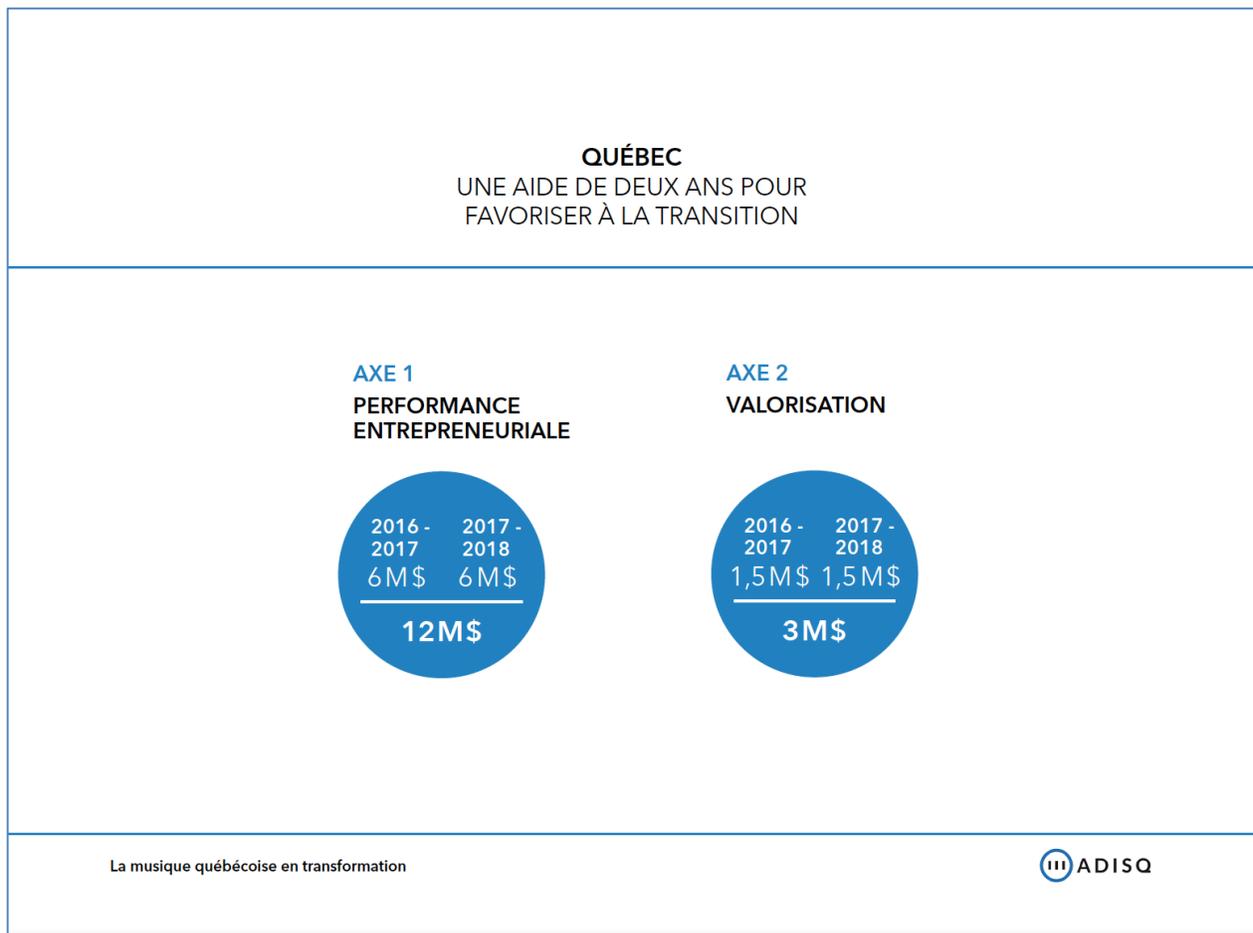
Revenu	Nombre d'entreprises	Marge bénéficiaire
0-250K\$	38	10,0%
250K\$-500K\$	18	2,0%
500K\$-750K\$	12	4,2%
750K\$-1M\$	10	6,0%
1M\$-1,25M\$	7	6,4%
1,25M\$-1,5M\$	4	-2,0%
1,5M\$ et plus	19	8,0%
TOTAL	108	7,1%

Source: SODEC

La musique québécoise en transformation



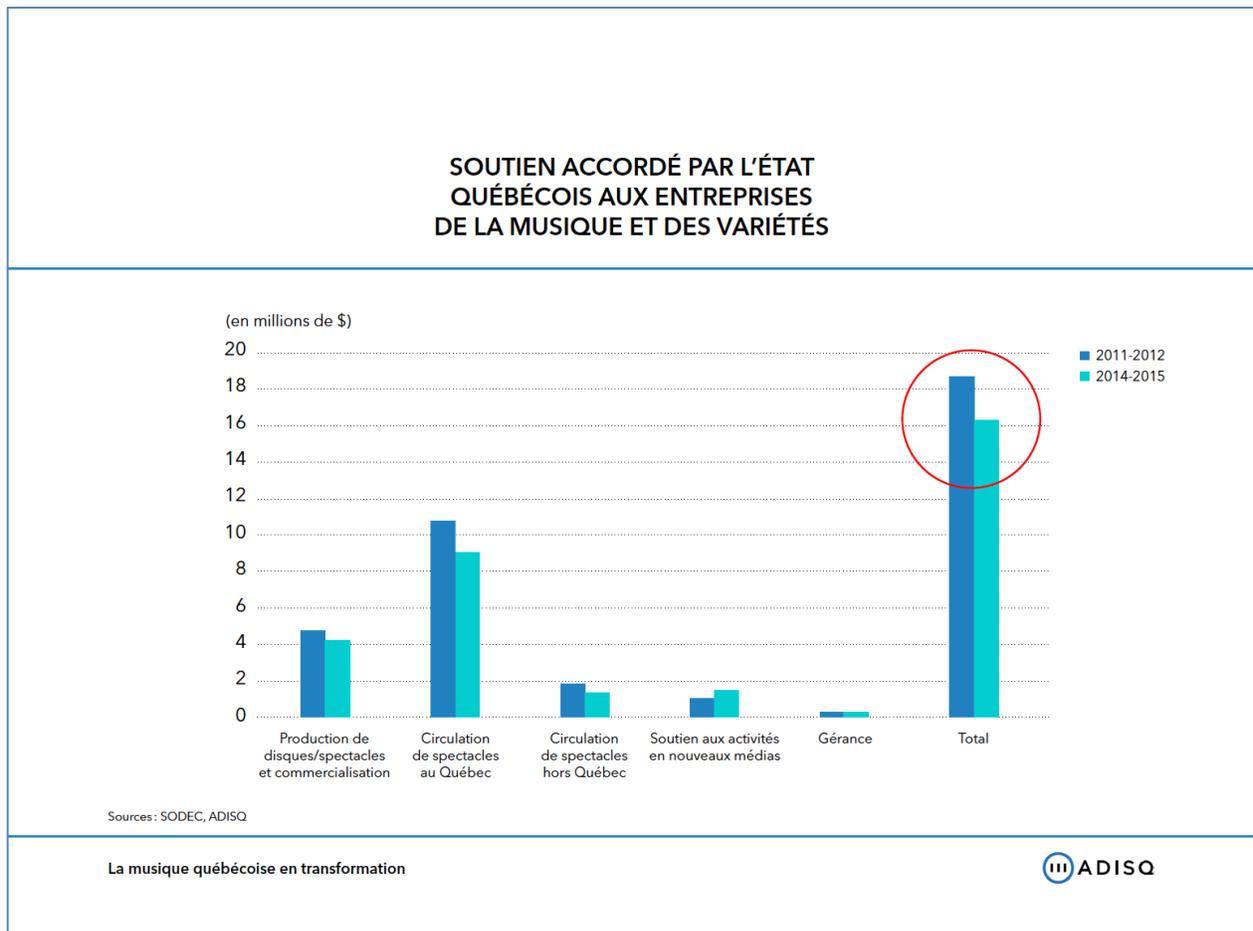
Cependant, ce qui est aussi clair, c'est que le 16 % que nous procure le soutien de l'État nous est absolument nécessaire. C'est un levier qui nous permet d'investir notre argent et qui justifie notre risque. Si vous regardez notre marge bénéficiaire moyenne, qui est d'environ 7 %, vous comprenez facilement que sans le 16 % de l'État, nous ne sommes simplement plus là.



Nous soumettons donc ce matin au ministre de la Culture et des Communications, M. Luc Fortin, un plan d'action qui repose sur un soutien additionnel de 7,5 millions par année, pendant deux ans, au secteur de la musique et des variétés. Le plan comporte deux axes : la performance des entreprises, à hauteur de 6 millions par année, et la valorisation de la musique et du spectacle, à hauteur de 1,5 million par année.

C'est un investissement non pas dans les immobilisations et les technologies, mais dans l'acquisition de savoir-faire, d'expertises

spécialisées et de pratiques d'affaires dans un environnement numérique en constante évolution.



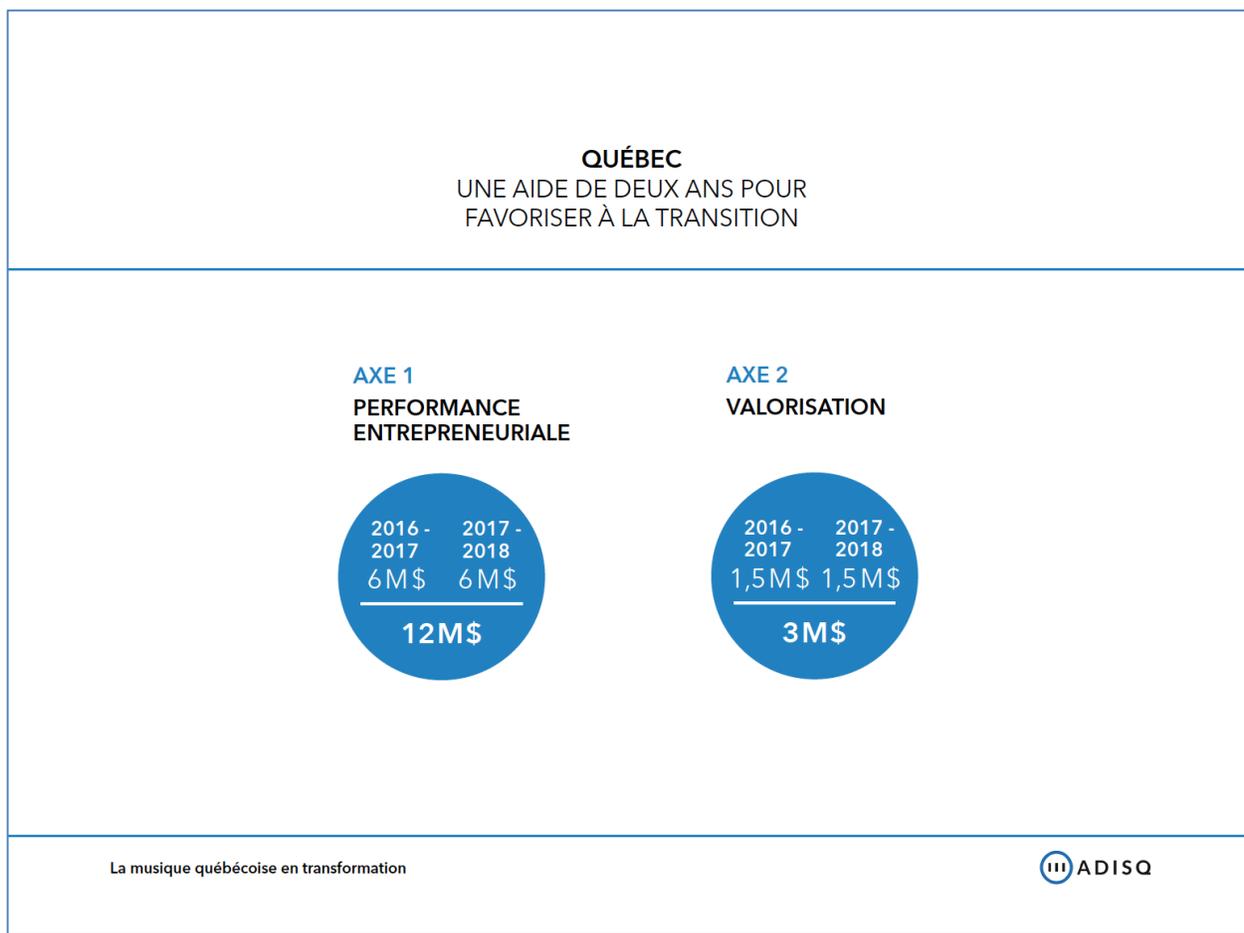
Comme je le disais, nos entreprises du secteur de la musique utilisent le soutien de l'État comme un levier pour investir leur argent et leurs efforts dans la carrière de nos artistes.

Or ce soutien n'est pas pleinement aligné sur ce que vit notre industrie.

Personne ne nous a « lâchés », et nous en sommes reconnaissants.

Néanmoins, l'aide totale que nos entreprises ont reçue de Québec a diminué de 12,6 % depuis le début de la décennie. Nous croyons donc que le gouvernement doit renverser cette tendance.

L'État aide souvent des entreprises en démarrage. Elle l'a fait, par exemple, dans le domaine du multimédia et du jeu vidéo. Nous lui demandons d'aider notre industrie, parce qu'elle est en redémarrage.



Notre plan d'action prévoit donc, d'abord, un investissement de 6 millions par année dans la performance entrepreneuriale. De cette somme, 4 millions serviront à accroître l'accès des entreprises à une main-d'œuvre de qualité pour relever les défis particuliers relatifs à : la visibilité de nos contenus sur toutes les plateformes ; la diversification des revenus ; et l'exportation. Une somme de 2 millions par année servira quant à elle à accroître la capacité des entreprises d'offrir aux artistes et aux artisans plus d'occasions de rejoindre leurs différents publics en augmentant leur présence sur tout le territoire du Québec.

Le deuxième volet du plan concerne la valorisation de nos contenus, et il prévoit un investissement de 1,5 million par année. Une somme de 1 million sera utilisée pour augmenter de façon significative la production de nouveaux outils favorisant la visibilité de nos artistes dans l'ensemble des plateformes. Enfin, 500 000 \$ seront réservés pour des opérations collectives. Ce montant sera utilisé aussi bien pour développer une gestion cohérente du système de métadonnées que pour la promotion de nos contenus.

Est-ce que cet effort suffira à nous faire passer le point de bascule devant lequel nous nous retrouvons ? Bien sûr que non. Il faudra agir sur tous les leviers législatifs, réglementaires, fiscaux et financiers à notre disposition. C'est pourquoi nous demandons aussi au gouvernement du Québec d'être un allié pour le secteur québécois de la musique dans ses représentations auprès des instances fédérales, comme il l'a fait vigoureusement, l'année dernière, devant la menace d'une baisse dramatique des quotas de musique francophone à la radio.



LA MUSIQUE QUÉBÉCOISE EN TRANSFORMATION
UN SECTEUR DYNAMIQUE, EN QUÊTE DE LEVIERS
POUR SE DÉMARQUER

Un plan d'action pour la musique et le spectacle de variétés au Québec
Assorti d'une demande urgente au ministre
de la Culture et des Communications du Québec
pour faciliter la transition à un nouveau modèle économique

Le 29 septembre 2016

 **ADISQ**
Association québécoise de l'industrie du
disque, du spectacle et de la vidéo

Il est fréquent et normal que l'État consente un effort financier pour aider une industrie à passer d'un modèle d'affaires à un autre. Dans les secteurs en transformation rapide, ce soutien vient stimuler l'investissement privé, la prise de risque et l'innovation. C'est exactement le marché que nous proposons aujourd'hui au gouvernement du Québec, parce que la musique est au cœur d'une des plus rapides et des plus profondes transformations industrielles de l'histoire.

Je vous remercie de votre attention.

Nous allons maintenant répondre à vos questions.